

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE n°2020/878

Date d'impression : 24.10.2022

Version n° 23

Révision : 24.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *VEGA 908 aerosol*
- **UFI:** *GK80-H0RP-8006-AUXJ*
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Lubrifiant écoresponsable pour chaînes*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MOLYDAL SA
221 Rue Paul Langevin
60744 SAINT MAXIMIN - FRANCE
TEL : + 33 (0)3 44 61 76 76
FAX : + 33 (0)3 44 25 17 78
www.molydal.com
- **Service chargé des renseignements :**
Service Réglementaire
molydal@molydal.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) :** *+33 (0)1.45.42.59.59*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Aerosol 3 H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- **Pictogrammes de danger** *Aucun*
- **Mention d'avertissement** *Attention*
- **Mentions de danger**
H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **P210** *Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*
- **P251** *Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*
- **P410+P412** *Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.*
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

CAS: 124-38-9	Dioxyde de carbone	⚠ Press. Gas, H280	<2,5%
EINECS: 204-696-9			

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE n°2020/878

Date d'impression : 24.10.2022

Version n° 23

Révision : 24.10.2022

Nom du produit VEGA 908 aerosol

(suite de la page 1)

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation** :
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau** :
Nettoyer à l'eau et au savon
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés** :
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Pour les non-secouristes**
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- **Pour les secouristes** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE n°2020/878

Date d'impression : 24.10.2022

Version n° 23

Révision : 24.10.2022

Nom du produit VEGA 908 aerosol

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, également par lampes à incandescence. Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **Manipulation :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le récipient d'origine
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- **Température de stockage recommandée :** 0 ~ 25°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

124-38-9 Dioxyde de carbone

VLEP (France)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales.**

· État physique	Aérosol
· Couleur :	jaune clair
· Odeur :	caractéristique

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE n°2020/878

Date d'impression : 24.10.2022

Version n° 23

Révision : 24.10.2022

Nom du produit VEGA 908 aerosol

(suite de la page 3)

· Point de fusion/Point de congélation :	non déterminé
· Point d'ébullition :	non applicable, s'agissant d'un aérosol
· Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non applicable
· supérieure :	Non applicable.
· Point éclair:	>150 °C (ISO 2719)
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,87 g/cm ³ (NF EN ISO 2811-1)
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques (C.O.V)	sans
· Teneur en substances solides :	0,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de données spécifiques disponibles pour ce produit
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales d'utilisation
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée / irritation cutanée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves / Irritation oculaire :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE n°2020/878

Date d'impression : 24.10.2022

Version n° 23

Révision : 24.10.2022

Nom du produit VEGA 908 aerosol

(suite de la page 4)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune des substances n'est listée.

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité

biodégradabilité >65 %

Calcul selon les données des substances

· **Autres indications** : 100% de matières premières renouvelables

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Effets écotoxiques** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation** :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR**

1950 AÉROSOLS

· **IMDG**

AEROSOLS

· **IATA**

AEROSOLS, non-flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**



· **Classe**

2.5A Gaz.

· **Étiquette**

2.2

· **IMDG, IATA**



· **Class**

2.2 Gaz.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE n°2020/878

Date d'impression : 24.10.2022

Version n° 23

Révision : 24.10.2022

Nom du produit VEGA 908 aerosol

(suite de la page 5)

· Label	2.2
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Le produit n'est pas transporté en vrac
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ne contient pas ou en quantité <0,1% en poids de substances SVHC répertoriées sur la liste candidate.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Liste des substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV**

Ne contient pas de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucune des substances n'est listée.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE n°2020/878

Date d'impression : 24.10.2022

Version n° 23

Révision : 24.10.2022

Nom du produit VEGA 908 aerosol

(suite de la page 6)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II - Directive RoHS2**

Aucune des substances n'est listée.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucune des substances n'est listée.

· **15.1.10 Listes internationales - Règlement sur l'enregistrement des substances chimiques nouvelles et existantes**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques): (Des substances ne sont pas listées)**

· **Canadian Domestic Substances List (DSL): (Des substances ne sont pas listées)**

124-38-9 Dioxyde de carbone

· **Maladies professionnelles :**

Tableau des maladies professionnelles n°15 BIS

"Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre"

Tableau des maladies professionnelles n°15

"Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés"

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Produit pétrolier détaxé**

· **Phrases importantes**

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

· **Date de la version précédente:** 29.07.2022

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

COV: composés organiques volatils

ISO: International Organisation for Standardisation

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

VLEP: Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

IBC: intermediate bulk container

EuPCS: Système européen de classification des produits

CLP: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OEL: valeurs limites d'exposition professionnelle (EU)

Flam. Aerosol 3: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas: Gaz sous pression – Gaz liquéfié